

Mot de passe oublié ? Vous pouvez facilement le réinitialiser.

Attention, une fois cette procédure engagée, vous devrez la poursuivre jusqu'au bout : vous ne pourrez plus utiliser votre ancien mot de passe, même si vous le retrouvez entre temps.

Rendez-vous à l'adresse : <https://moncompte.agriculture.gouv.fr/individus> et cliquez sur « vous avez oublié votre mot de passe »

Identifiez-vous pour accéder à vos applications.

[Vous ne disposez pas de compte de connexion moncompte ? Cliquez ici](#)

[Vous avez oublié votre mot de passe ? Cliquez ici](#)

[Vous avez des questions ou vous souhaitez avoir des informations complémentaires ? Cliquez ici](#)

⚠ Vous ne recevez pas le courrier électronique permettant d'activer votre compte, pensez à consulter votre dossier des indésirables.

Votre identifiant est votre **adresse électronique**.

Par identifiant

Identifiant ou E-mel

Mot de passe

M'AUTHTIFIER

Accessibilité | Aide en ligne | Mentions légales | Offre de services | Homologation de sécurité | Politique des cookies

© 2020 - MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION - SGI/SM/SD SI

1. La page de réinitialisation du mot de passe **Vous avez oublié votre mot de passe ? Choisissez-en un nouveau !** s'affiche. Saisissez votre adresse électronique comme identifiant. Sous réserve que vous ne l'avez modifiée ultérieurement, l'adresse électronique est celle que vous avez fournie lors de votre inscription. Cliquez sur le bouton **M'authentifier**.

Renseignez l'adresse électronique liée à votre compte et qui vous sert d'identifiant. Un lien de réinitialisation de votre mot de passe vous y sera envoyé.

Adresse électronique

arnaud.divers@protonmail.com

ENVOYER LE LIEN

RETOUR AU PORTAIL

2. Une page de confirmation s'affiche. La procédure de réinitialisation de votre mot de passe est initiée. Vous allez recevoir un courrier électronique à l'adresse que vous avez indiquée. **Ce courrier contient un lien, valable 96h**, vers une page permettant de saisir un nouveau mot de passe.



En fonction des opérateurs de messagerie, le délai de distribution d'un courrier électronique est aléatoire et parfois long. Ce courrier peut être classé dans le dossier des courriers « indésirables » de votre messagerie. Pensez à vérifier votre dossier de courriers indésirables !

3. Si vous cliquez sur le lien dans le délai de 96h, vous pourrez saisir un nouveau mot de passe. Si vous cliquez sur ce lien après ce délai, vous devrez faire appel à notre équipe support (assistance.dsa@agriculture.gouv.fr).

4. Une page vous permettant de saisir un nouveau mot de passe s'affiche. La taille minimale de votre mot de passe doit être de 8 caractères et doit comporter au moins 3 des 4 types de caractères suivants : majuscule, minuscule, chiffre, ponctuation.

Attention : le nouveau mot de passe doit être différent de vos 5 derniers mots de passe.

5. Confirmez le mot de passe en le saisissant une seconde fois puis cliquez sur **Confirmer**.

Vous avez oublié votre mot de passe ? Choisissez-en un nouveau

La taille minimale de votre mot de passe doit être de 8 caractères et il doit comporter au moins 3 des 4 types de caractères suivants : majuscule, minuscule, chiffre, ponctuation.

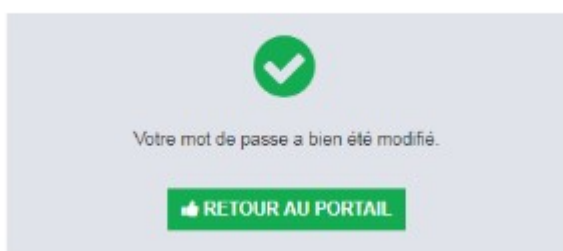
Nouveau mot de passe *

Confirmation du nouveau mot de passe *

CONFIRMER

RETOUR AU PORTAIL

C'est terminé !



6. La procédure de réinitialisation de votre mot de passe est terminée. Vous pouvez dès à présent cliquer sur « Retour au portail » pour effectuer vos démarches en ligne auprès du ministère ou gérer votre compte de connexion personnel.